

# Centre de Loisirs Sans Hébergement Accueil Collectif de Mineurs

## Le Projet Educatif

des Communes de  
Biaudos  
Biarrotte  
Saint André de Seignanx  
Saint Barthélemy  
Saint Laurent de Gosse

Le Projet Educatif vise à définir des orientations éducatives en direction des enfants et des jeunes.

### **PRESENTATION DU CONTEXTE**

Biaudos a révisé son PLU et s'apprête à accueillir une population jeune. Celle-ci a augmenté de 20% depuis le dernier recensement. La Commune souhaite poursuivre l'engagement existant dans le domaine de l'accueil éducatif périscolaire.

Biarrotte a révisé son PLU et sa population est appelée à grandir. La Commune souhaite développer son offre en direction des familles, soit déjà implantées soit prochainement accueillies, dans le domaine de l'accueil éducatif

Saint André de Seignanx sera le siège du Centre de loisirs.

Sa population est estimée à 1600 habitants dont 180 enfants qui fréquentent l'école. La Commune dispose des infrastructures nécessaires sous forme de locaux scolaires, de salles de sports, d'une bibliothèque et d'un espace boisé.

Saint Barthélemy a déjà de nombreux enfants qui fréquentent les ACM des alentours. La Commune souhaite intégrer et accompagner la création d'une structure intercommunale pérenne. La Commune va très prochainement accueillir 30 nouvelles familles avec des enfants en bas âge.

Saint Laurent de Gosse a lancé l'aménagement de son centre Bourg autour de logements et de services. Son ambition est de développer une offre de qualité dans le domaine de l'accueil éducatif

Toutes ces communes très actives avec des commerces, des services, des artisans et un tissu associatif dynamique.

Les municipalités souhaitent confirmer la dimension humaine et solidaire de leur village comme le précise le projet éducatif.

L'augmentation de population ressentie dans les 5 communes conduit les élus à proposer aux familles un nouveau service éducatif sous la forme d'un Accueil Collectif de Mineurs sans Hébergement.

## **LES VALEURS**

### **1. La laïcité**

La laïcité reconnaît chaque individu à part entière sans distinction d'origine, de sexe ou de religion. Le respect des différences sert de base à un enrichissement culturel et au développement des connaissances par l'échange, le partage et les rencontres.

Le projet vise à compenser les inégalités qui peuvent exister dans l'accès à la culture, aux loisirs et aux savoirs.

### **2. Le vivre ensemble**

Le vivre ensemble c'est le respect de soi, des autres et des biens matériels. C'est aussi renforcer la solidarité, reconnaître la culture d'origine de chacun et offrir la possibilité de s'ouvrir à celle des autres.

La curiosité, l'envie d'aller vers l'autre et l'intégration dans un groupe sont des moteurs qui conduisent chacun à la découverte de soi, de son image et de son propre potentiel. La solidarité et l'implication au service des autres sont un stimulant pour le bon fonctionnement du groupe. Cela doit permettre de favoriser une prise de responsabilités et une prise d'engagements sur des valeurs démocratiques et laïques.

***Vivre ensemble, c'est promouvoir l'égalité des droits, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.***

### **3. L'éducation**

Sur le plan individuel, éduquer signifie d'abord accompagner l'enfant et le jeune dans la découverte de soi, de son image, de son potentiel. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans un groupe. Sur le plan collectif, il s'agit de stimuler la solidarité et l'implication au service des autres.

Il faut amener les enfants et les jeunes à être acteurs de leur vie, éveiller leur esprit, pour en faire des individus libres et responsables. Les enfants doivent s'investir pour grandir et s'émanciper au travers d'activités interculturelles et intergénérationnelles afin de devenir des citoyens responsables.

Le projet éducatif a pour but d'amener l'enfant et le jeune à se construire des repères, à être lui-même acteur de ses loisirs et à acquérir une plus grande autonomie.

## **LES OBJECTIFS EDUCATIFS**

### **Premier objectif : Développer et améliorer l'offre d'accueil et de loisirs en direction des enfants et des jeunes**

- en créant un centre de loisirs dès l'été 2011 qui sera ouvert aussi durant les petites vacances scolaires, sauf Noël, ainsi que les mercredis de l'année scolaire.

- en parallèle, la Commune de Saint André de Seignanx à compter du 5 janvier 2015, a confié l'organisation Temps d'Activités Périscolaire (TAP) ainsi que le temps d'accueil périscolaire du soir au centre de loisirs.

- en organisant des loisirs pour tous en permettant à tous les enfants accueillis de vivre un temps de vacances ludique,

- en s'appuyant sur l'existence d'espaces naturels, sur la présence d'artisans, d'agriculteurs, d'artistes,

- en utilisant les équipements disponibles dans chacune des 5 Communes : salles de classe, bibliothèques, espaces sportifs, salles et matériels informatiques,

- en proposant une action éducative, en instaurant un respect mutuel dans toutes les activités, en bannissant le racisme et la violence, en développant chez les enfants accueillis, l'esprit de

responsabilité envers eux-mêmes et envers les autres, en amenant les enfants à mieux se connaître et aussi à mieux connaître et comprendre les autres,

- en favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins de chaque âge, en respectant les règles de déroulement de la journée : accueil, repas, temps calmes, activités ...

- en amenant l'enfant à découvrir des pratiques variées et favoriser les liens intergénérationnels en partageant des activités avec les membres des clubs du 3ème âge.

- en mettant en place à moyen terme sur les 5 communes des animations en direction des adolescents.

### **Deuxième objectif : Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à la culture, aux pratiques sportives et à la découverte de l'environnement**

- par la mise en place d'un partenariat d'actions entre l'Accueil Collectif de Mineurs sans Hébergement et les différents équipements culturels,

- par la co-construction d'animations entre l'Accueil Collectif de Mineurs sans Hébergement et les associations sportives et culturelles des communes,

- par l'organisation d'actions autour de la connaissance du milieu naturel, de la découverte de l'environnement en relation avec les différents partenaires du territoire.

### **Troisième objectif : Faciliter la participation et l'implication des familles dans l'action éducative**

- au moyen de la diffusion auprès des familles du Projet Educatif et du Projet Pédagogique de l'Accueil Collectif de Mineurs sans Hébergement,

- au moyen de la mise en place d'outils d'information en direction des familles : plaquettes, tracts, affiches, panneaux d'information ...

- au moyen de l'organisation d'animations auxquelles les parents pourront participer avec leurs enfants.

## **LES PRINCIPES DE MISE EN VIE DU PROJET EDUCATIF**

- **Le recrutement d'un animateur professionnel** dont les missions principales seront la direction de loisirs et l'organisation d'animations pour les jeunes puis pour les adolescents des 5 communes

- **Un soutien aux actions de formation et de qualification** pour les différents intervenants « enfance-jeunesse » (élus, bénévoles associatifs, professionnels ...). Ces actions aideront à développer les compétences des acteurs de l'action éducative en cohérence avec les objectifs du projet éducatif. Un soutien financier visera en particulier des jeunes des 5 communes par la prise en charge de leur formation au BAFA.

- **Une concertation régulière** en direction des partenaires associatifs ou institutionnels, des enseignants, des travailleurs sociaux et des familles au sein d'un groupe de pilotage. Il s'agira d'évaluer les avancées dans le domaine de l'accueil éducatif des enfants et des jeunes et de formuler de nouvelles propositions pour l'enrichissement du projet éducatif.